

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 04 août 2023, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juillet 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Pierre ANTONETTI, Jean-Christophe BARTOLI, Paul GIUDICELLI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI,
Présents : 9	
Votants : 11	
	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Zelia BERQUEZ-QUILICHINI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Mathieu CESARI, Caroline CUCCHI, Jean-Vincent TOMASI, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Versement d'une subvention d'investissement du budget commune vers le budget énergies

Vu les articles L. 2224-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-62 du 16/12/2022 créant le budget annexe M 41 énergies dans le but de percevoir le produit de la revente d'électricité, émise par les panneaux photovoltaïques, à EDF.

Vu les délibérations 2023-10 et 2023-13 en date du 14/04/2023 approuvant le budget principal M 57 et le budget annexe énergies M 41.

Considérant que sa récente exploitation ne permet pas au SPIC d'avoir les ressources nécessaires pour financer l'achat et la pose des panneaux photovoltaïques, le Maire propose aux membres du conseil de verser une subvention d'investissement de 15 807 €, du budget commune vers le budget annexe énergies.

Ce montant a déjà fait l'objet d'une inscription sur ces deux budgets.

Cette subvention sera imputée en dépense et en recette comme présenté dans le tableau suivant :

Budget principal M 57	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
		INVESTISSEMENT		
	204	20415342	Bâtiments et installations	15 807 €

Budget annexe M 41	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
		INVESTISSEMENT		
	13	1314	Communes	15 807 €



Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver la subvention d'investissement du budget commune vers le budget annexe énergies d'un montant de 15 807 €.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le : 11/08/2023</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 04 août 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11/08/2023</p> <p style="text-align: right;">  Le Maire, Charles-Henri BIANCONI  </p>
--	---